



FEDERATION
AUTONOME
SPP-PATS

285 avenue des Maurettes
06270 Villeneuve-Loubet

Tél : 04 93 34 81 09
Fax: 04 93 29 79 98
secretariat-autonome@orange.fr

Affiliée à la FA-FPT

Monsieur COLLOMB Gérard
Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur
1 Place Beauvau
75 800 Paris Cedex 08

Villeneuve Loubet, le 30 avril 2018

Objet : Organisation d'un examen professionnel de lieutenant de 1^{re} classe

Monsieur le Ministre,

Nous avons pris connaissance de l'arrêté du 25 avril 2018 publié hier au Journal Officiel autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un examen professionnel de lieutenant de 1^{re} classe de sapeurs-pompiers professionnels. Nous sommes assez étonnés de la parution d'un tel arrêté qui ne nous avait pas été annoncé lors des dernières réunions que nous avons tenu avec la DGSCGC. Malheureusement à l'image de la considération portée envers les partenaires sociaux (les résultats de l'admissibilité au concours interne de lieutenant 1^{re} classe ne nous ont été adressés que plusieurs heures après la mise en ligne sur le site du Ministère).

Nous pouvons néanmoins nous réjouir d'une telle organisation à condition que cet examen réponde à toutes les conditions de bon déroulement de ce type d'épreuve. Nous y serons vigilants. Nous espérons également que le nombre de candidats reçus sera à la hauteur des besoins exprimés par les SDIS.

Notre vigilance nous a d'ailleurs permis de pointer une certaine incohérence dans cet arrêté. Dans les éléments à fournir dans le dossier de candidature, il est demandé un arrêté justifiant du grade et de l'échelon au 1^{er} janvier 2020... Etrange pour une épreuve qui débutera fin 2018 ? Nous vous demandons de corriger au plus vite cette coquille et demander à vos services de faire preuve de plus d'attention à l'avenir sur l'organisation des concours et examens. Beaucoup de personnels jouent une partie de leur carrière sur ces épreuves. Au-delà du formalisme, c'est aussi une question de respect.

Dans l'attente, nous vous prions, Monsieur le Ministre, d'agréer l'expression de notre considération.

Réf. : AG.FA/052-2018

Copie :
Monsieur le Directeur de la
DGSCGC

Le Président fédéral, André GORETTI